

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

A. CRETINON

Les réponses du Catholicisme aux questions posées  
par les problèmes économiques et sociaux

Dans *L'Eveil (Echos de Saint-Maurice)*, 1911, tome 13, p. 22-29

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

# Les Réponses du Catholicisme

AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES PROBLÈMES  
ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Je me suis laissé imposer mon programme par les jeunes. Et naturellement il est ambitieux et vaste. En voici la formule :

« Réponse du catholicisme aux problèmes de la vie économique et sociale. Opposition entre ces réponses et les conceptions modernes. »

C'est tout cela qu'il faut dire en quelques mots. Donc, j'ai pour mission de faire saillir les points les plus importants et de les mettre en ordre. Ce ne sera qu'un *schéma* dont chacun de vous se chargera de fournir les développements.

Et tout d'abord il faudrait indiquer ou énumérer ces problèmes de la vie économique et sociale. Mais ils sont en nombre indéfini. Donc il est nécessaire et suffisant de les réunir en groupes ou catégories. A propos de chaque groupe nous devons rechercher la doctrine catholique et son antithèse.

Je propose la division que voici :

Quand les hommes sont groupés en société (ce que suppose notre énoncé) ils se tiennent attachés par un triple lien : politique, domestique, économique. Ils sont citoyens, sujets ou magistrats et, envisagés ainsi, ils constituent la société politique ou la République. Ils sont pères, mères ou enfants, et, à ce point de vue, ils constituent la société domestique. Enfin ils sont ouvriers ou patrons, acheteurs ou vendeurs, producteurs ou consommateurs et, sous ce rapport, ils constituent la société économique.

Il semble que ces trois catégories sont essentielles et que ce sont les seules qui le soient.

Alors, il s'agit de considérer chacune de ces sociétés tour à tour, de rechercher ce que le catholicisme professe en fait de doctrine applicable à chacune d'entre elles et en quoi sa doctrine diffère des conceptions modernes.

Mais une expérience de vieille psychologie nous enseigne que le meilleur moyen de faire comprendre ce qu'est une chose, c'est de la séparer de ce avec quoi elle est parfois confondue, de dire ce qu'elle n'est pas. Je vous propose donc, en considérant tour à tour la société politique, domestique ou économique, de noter ce que le catholicisme *ne dit pas*; *ce que le catholicisme dit et enfin ce qu'il contredit*.

Soit d'abord la société politique.

Le catholicisme ne dit rien sur la valeur relative de la forme des gouvernements. Pour lui toutes les formes peuvent être bonnes ou mauvaises suivant les temps, les lieux, les hommes et les circonstances. Donc il ne faudra pas demander au catholicisme de trancher les vieux procès pendant entre l'hérédité et l'élection, entre l'aristocratie et la démocratie, entre le suffrage restreint et le suffrage universel. Qu'un seul commande, comme à Constantinople, ou que tout le monde vote, même les femmes, comme en Australie, le catholicisme ne condamne en lui-même ni cette aristocratie très serrée, ni cette démocratie extrême.

Sans doute, on remarquera avec justesse et justice que l'influence du christianisme a amélioré les gouvernements, inspiré même des changements constitutionnels favorables à l'humanité et à la liberté. Et ce serait un beau chapitre d'apologétique (dans Montesquieu et de Maistre on en trouverait quelques éléments.) Mais il demeure vrai que la religion catholique n'a pas de doctrines politiques dans le sens où, trop souvent on lui en prête.

Que dit-elle donc alors sur cette matière ? Elle formule à mon sens deux propositions, également certaines, quoique difficilement conciliables. 1° Elle admet *Omnis potestas a Deo — Per me reges régnant* etc.. ce qui signifie que l'autorité, même dans l'ordre civil, est voulue de Dieu et vient de Dieu. Il est nécessaire que, sous une forme quelconque, une autorité existe dans le sein de chaque société. Et quand cette autorité est établie et reconnue légitime, ses lois doivent, en général, être respectées et obéies. Et cela est également vrai, que la loi vienne d'une assemblée ou d'un monarque.

2° Mais, d'autre part, elle professe aussi que certains droits et certains devoirs essentiels de la conscience humaine forment un domaine réservé ; qu'il est, par conséquent, permis ou commandé parfois à l'individu d'opposer à une loi injuste une passive résistance. Dans le même livre où l' *Omnis potestas a Deo* se trouve écrit, nous lisons aussi : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.*

Je le répète, la conciliation n'est pas toujours aisée, pas plus que celle de la prescience divine et de la liberté humaine. Là aussi il faut tenir solidement les deux bouts de la chaîne, quoiqu'on n'en puisse voir le milieu.

Tenant ces deux propos, qu'est-ce que le catholicisme contredit ?

D'abord l'*anarchie* proprement dite. Que l'anarchie soit un fléau autant qu'une absurdité, c'est ce que le robuste bon sens des générations antérieures affirmait à la fois par son dédain à l'égard de l'anarchie théorique, et par la tranquille assurance de la répression à l'égard des anarchistes pratiquants. Aujourd'hui les esprits déséquilibrés trouvent à l'anarchie des charmes et des justifications. Des docteurs affirmant

l'indépendance absolue de l'individu, ne voulant *ni Dieu ni Maître*, prêchent ouvertement l'abolition de toutes les lois, la dissolution de la société humaine.

Le catholicisme contredit, d'autre part, cette autre doctrine, en faveur depuis Rousseau, et qui voit dans la volonté du grand nombre l'unique source de la justice. Ceux-là ne disent pas seulement que les assemblées souveraines appliquent l'idée de justice aux rapports contingents des hommes dans telles circonstances. Ils prétendent que ces assemblées *font* la justice, bien loin d'être obligées de s'y conformer. Ils tuent la conscience individuelle. Dans la masse de notre peuple français, que le bon sens préserve encore de l'anarchie pure, cette erreur plus subtile est partout répandue.

Passons à la société domestique.

Le catholicisme n'a pas à prendre parti pour la famille, souche chère à Le Play, contre la famille instable si vivement incriminée par le même sociologue. Il ne se prononce ni en faveur du droit d'aînesse, de la liberté testamentaire, de l'héritage, ni contre ces institutions. Tout cela est contingent.

Le catholicisme a, au contraire, une théorie très précise sur le mariage : monogamie, indissolubilité. Cette forme supérieure du mariage est la seule qu'il reconnaisse légitime pour tout catholique. Cette sévérité, si nouvelle pour des populations encore païennes, peut retarder ou empêcher parfois des conquêtes. Il s'y tient malgré tout.

De même encore le catholicisme veut que la famille ait un chef dans la personne du père. Il a droit de commander à l'enfant qui lui doit l'obéissance et le respect.

Donc le catholicisme ne peut s'accommoder du divorce. Il en défend la pratique à ses fidèles, il le blâme,

chez tous les autres. Sur ce point donc, entre sa morale et la morale dite moderne, l'antinomie est irréductible.

Quant à l'autorité paternelle, la doctrine chrétienne y admet sans doute beaucoup d'élasticité. Certaines nécessités sociales amènent, et parfois légitimement, un recul du droit du père, un accroissement du droit de l'Etat à l'égard des générations nouvelles. Il ne faut pas se presser de condamner — du moins au nom de la religion — ce qui a passé jusqu'ici dans la législation d'amoindrissant pour le pouvoir paternel. Cependant, si l'on devait revenir à un étatismes si intense que la relation hiérarchique de père à fils fût entièrement abolie, une antinomie véritable surgirait entre ce *progrès* et la *routine* catholique.

Arrivons enfin à la société économique.

Le catholicisme ne définit ni une organisation du travail ni une organisation de la propriété. Il a supporté longtemps l'esclavage. Quand ses missionnaires abordent chez les tribus nomades où la terre est commune, ils ne leur prescrivent pas de se partager le sol. Quand ils entrent dans un pays où chacun cultive son champ jalousement clos, ils n'arrachent pas les barrières et ne prêchent pas la communauté.

Donc il n'a de doctrine ni sur la liberté des échanges, ni sur celles des grèves, ni sur l'impôt progressif, ni sur les syndicats, ni sur les coopératives.

Je n'entends pas dire d'ailleurs par là que des économistes qui sont catholiques ne trouvent pas dans leur foi chrétienne des raisons de préconiser telle ou telle réforme. Mais, pour cela, il faut d'abord qu'ils se soient livrés à un premier travail qui consiste à mettre en contact les principes essentiellement chrétiens avec les éléments sociaux de la civilisation actuelle. De cette combinaison sortiront des formules nouvelles qui seront, à vrai dire, déjà des conclusions,

mais qui leur serviront cependant de principes dans leur travail de reconstruction proprement économique.

Quant aux doctrines essentielles, que sont-elles ?

Le catholicisme admet l'inégalité des personnes et l'inégalité des biens. Mais il exige que cette inégalité soit limitée à la base. Aucun homme ne doit déchoir au-dessous du rang humain. Aucun être humain ne doit être dépourvu de biens au point de mourir de faim. *Il faut que tout le monde vive*, ce proverbe vulgaire est une formule chrétienne. D'autre part, et quelque peu de cas qu'elle fasse des richesses terrestres auxquelles elle défend d'attacher son cœur, notre religion veut que la stricte justice préside à la répartition, à l'acquisition, à l'échange de ces biens. Mais, notez-le bien, la règle *Bien d'autrui tu ne prendras* ne suppose et n'implique aucun régime des biens et elle trouverait encore son application dans le cas même où, suivant le rêve de quelques-uns, la terre serait à tous et les fruits seuls seraient partagés. Enfin, le catholicisme aspire à transfigurer par la charité la société mélangée de riches et de pauvres. Elle prêche aux uns l'abnégation, ce qui ne veut pas dire la paresse. Elle commande aux autres l'aumône et la miséricorde. A tous elle dit : Vous êtes frères en tant que fils du Père commun. Donc aimez-vous les uns les autres.

De là il suit que le pouvoir civil a le droit et le devoir, par ses lois et règlements, de faire régner la justice parmi les hommes. Quant à la charité, elle n'est pas imposée — et ne peut l'être — par la loi humaine. Mais elle est impérieusement commandée par la loi de Dieu.

Cette doctrine contredit sur plus d'un point, ce qu'on appelle la pensée moderne.

Elle contredit les individualistes purs, ceux qui

croient que le mécanisme des lois économiques suffit à lui seul à engendrer la justice. Ceux-là professent au fond une opinion philosophique qui consiste à soutenir que tout ce qui est *est légitime parce qu'il est*, ce qui est proprement effacer le concept de la justice. Au contraire, les chrétiens pensent qu'il y a une justice et que si l'action des forces économiques ne la réalise pas, il faut corriger cette action, au besoin par la contrainte.

La doctrine catholique contredit aussi les systèmes socialistes, ou du moins plusieurs d'entre eux, en tant qu'on léserait, pour les établir, des droits acquis et respectables, et en tant qu'ils annihileraient entièrement les droits de la personne humaine. Elle les contredit surtout en tant qu'ils font de la jouissance le but de la vie, et des richesses les seuls biens de l'homme.

Maintenant que nous avons rappelé, au vol, ce qu'en chacun de ces domaines le catholicisme ne dit pas, dit et contredit, il faudrait — plus vite encore — tirer de là des conclusions en vue de l'attitude à observer et de l'action à exercer. Je me borne à vous indiquer une méthode, à ouvrir par des titres, des chapitres qu'il vous faudra remplir.

Naturellement, vous devrez vous attacher à dégager la doctrine catholique de ceux des voisinages qui seraient le plus compromettants aux yeux de nos contemporains. Elle n'est pas contre une organisation plus sociale du travail et de la propriété. Là, il n'y a pas d'antinomie, il y a des équivoques à dissiper.

Mais les antinomies restent, et nombreuses et graves. Ne les cachez pas. Seulement observez qu'elles sont de deux sortes. Pour les unes, entreprenez hardiment de démontrer que c'est la doctrine chrétienne qui a raison sur l'autre, parce que c'est elle qui offre le plus de garanties au peuple, aux faibles, aux pauvres.



Par exemple, dans le divorce, ce sont les petits, les enfants, que la sévérité chrétienne protégeait, que la *liberté du conjoint* sacrifie. Creusez cette veine : je la crois féconde.

La foule déchristianisée ne s'élèvera jamais par l'intelligence à la notion de l'abnégation, du renoncement, du sacrifice : c'est proprement, vous le savez, le scandale des païens. C'est ici que le cœur a ses raisons, que la raison ne connaît pas. Pour faire *sentir* ce qui ne peut se comprendre, il faut vous pencher vers la foule en lui disant : *Si scires donum Dei !* Que vous possédiez vous-même ce don de Dieu, la foule ne pourra le croire qu'en vous voyant vivre.

A. CRÉTINON.